

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 4 octobre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (113)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 4 octobre 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 09/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26488>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

# Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 octobre 1847](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

## Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin remercie Oudin-Leclère pour les deux ouvrages qu'il lui a prêtés ; il propose de lui envoyer une copie de ses mémoires qu'il n'a pu encore faire imprimer ; il signale à Oudin-Leclère qu'à l'occasion de l'expertise, Degon a montré aux experts des factures de Godin de 1843 sur lesquelles apparaissent des objets brevetés en 1844.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Degon \[monsieur\]](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

---

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIX<sup>e</sup> siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

vous y joindriez un grand livre qui peut convenir  
avec le journal pour la teneur des écritures  
suisses je vous prie me dire par le prochain voeu  
si vous pourrez me fournir une date retard et  
a quel prix

ag 10 m 11

je vous envoie un bon aux paris pour  
le paiement de mes titres

versins

le 4<sup>e</sup>

Monsieur oudin

je viens de faire remettre au vendeur  
les deux ouvrages que vous avez eu l'obligance  
de m'invoquer. je les ai gardés bien  
longtemps pour le peu d'usage que j'en  
ai fait car le temps me manque en  
un moment.

je n'ai aucune nouvelle de cette affaire  
et ne puis rien vous en dire j'attendais  
pour vous remettre mes mémoires qu'ils  
restent ici livrés à l'impression ne pouvant  
le faire faire de renseignements que je trouverais  
à ce sujet je pourrai vous en adresser une  
copie si vous le jugerez utile

je n'ai pas négligé de vous signaler un incident  
de la descente des experts Dugow au moment  
de leur départ leur a proposé de prendre  
connaissance de factures qui avait  
à sa disposition pour constater des ventes  
que j'aurais faites en 1663 des objets de  
mon buste de 1664 le fait peut être vrai  
il y a longtemps que je vous ai signalé  
un défaut de régularité dans mon affaire  
à la date que je puisse renoncer mais  
en faveur de laquelle vous avez bien vu des motifs  
à faire valoir

meilleur ag 10 m 11